

Ces transactions, qui concernent surtout les bons hongrois, se chiffrent par un mouvement de fonds de 30 millions de francs français.

M. de Tinguy du Saout dit qu'à la suite des déclarations de M. Bergery, il est indispensable d'entendre le témoin qui paraît, renseigné sur le coup d'état qui se préparait. M. Bergery pourrait également donner des renseignements sur un autre membre de l'opération, l'armement de certains partis.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'operation appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le président déclare qu'on lui a signalé qu'un autre membre de l'opération appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission.

M. de Tinguy du Saout dit qu'il n'a pu, dans ces conférences, faire état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Importante Conférence au Ministère des Finances Elle avait pour but de rechercher les moyens de rétablir l'équilibre budgétaire

D'importantes conversations ont commencé hier après-midi, au ministère des Finances, entre les membres du gouvernement, anciens ministres des Finances et M. Germain-Martin, MM. Flaminio, Clérou, Piétri, Louis Marin et MM. Haugue, directeur général du budget, et Bouthillier, directeur du contrôle, chef de cabinet du ministre des Finances, participant à ces entretiens.

Les ministres se sont préoccupés d'étudier les conditions dans lesquelles pourraient être appliquées, en vertu de l'article 99 bis de la loi de finances, qui confère au gouvernement le droit de réaliser des économies par décret, des mesures propres à remédier à l'insuffisance des recettes budgétaires et à assurer l'équilibre financier durable de l'équilibre du budget.

Ces conversations, qui se poursuivront durant toute la semaine doivent aboutir à la préparation des décrets-lois financiers.

Chaque ministre intéressé sera appelé à donner son avis sur les mesures envisagées.

Hier, la conférence des ministres s'est bornée à rechercher la méthode la plus sûre pour résorber le déficit. Un plan de travail a été élaboré. Tout d'abord les ministres ont décidé de déterminer l'importance du déficit que comporteront les budgets des années 1934 et 1935, puis ils étudieront les possibilités de réduire ce déficit.

D'autre part, ils rechercheront les possibilités pratiques de simplifier et de réformer l'administration.

Enfin, il est possible que le ministre des Finances soumette au gouvernement, en ce qui concerne les dépenses, des propositions de réduction de dépenses, de simplification de la perception et de la rentrée des impôts.

Un communiqué officiel A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été publié :

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

MM. Germain-Martin, André Tardieu, Henry Clérou, François Piétri, Pierre-Étienne Flaminio et Louis Marin, ont tenu cet après-midi, au ministère des Finances, une première réunion en vue de l'étude des questions budgétaires.

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, a présidé la réunion. Les propositions qu'il a établies, d'accord avec le ministre des Finances et qu'il soumettront au gouvernement, seront étudiées par le conseil d'administration de l'établissement de cet équilibre par des économies et sans impôts nouveaux.

LA TERRIBLE RIXE DE FEUCHY DEVANT LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est sous l'inculpation de coups et blessures ayant occasionné la mort, sans intention de la donner, que l'accusé a comparu hier devant les Assises du Pas-de-Calais.

Un accusé discret M. TISON, substitut du Procureur de la République, occupe le banc du Ministère Public et M. Gerber, celui de la défense. Le président donne lecture des renseignements recueillis sur le compte de l'accusé. Dans l'ensemble, ils sont excellents. Tison déclare que l'accusé n'est pas un mauvais sujet.

Correctement vêtu, les cheveux soigneusement peignés, l'accusé garde une attitude très digne pendant l'interrogatoire, qui sera exceptionnellement bref. Il parle le moins possible et répond par monosyllabes, qu'on perçoit à peine. Il évite, d'ailleurs, le regard du public pour concentrer toute son attention sur le Président.

Quinze témoins Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

Le docteur BRASSART, qui pratiqua l'autopsie du cadavre, a remarqué que les mains et les poignets portaient des égratouilles et que l'intervention chirurgicale avait été tentée sur-le-champ. Le blessé aurait pu être sauvé, a-t-il dit. Le praticien n'a remarqué aucune trace de traumatismes graves sur le corps de l'accusé.

LES EVENEMENTS DU 6 FÉVRIER

Les confirmations de M. Bergery Interrogé par un de nos confrères parisiens sur ce qui résulte de la déposition de M. Gerber, entendu samedi par la commission d'enquête, M. Bergery a fait la déclaration suivante :

Il est exact que l'acte dit de député de Rambouillet que les ligues de droite étaient sur le point de s'entendre, en vue d'opérer un coup d'état fasciste, a été mon appréciation personnelle. La police a été avisée de la déposition de M. Patenôtre. J'ai bien essayé d'entendre que je ne considérais pas la police comme assez fortement organisée pour faire échouer un coup d'état, selon moi, préparé.

Quant à l'urgence d'arrêter des éléments de gauche qui auraient, eux, tenté de faire un coup d'état, je n'ai fait que répéter à mon collègue ce que je proclamais ouvertement à toutes les réunions politiques auxquelles je participais.

Arrivé à l'addition de M. de Jarbuda, concernant ma prétendue demande de chèques, j'ajoutai que c'était de pure invention. J'ai bien demandé à M. Patenôtre de financer l'armement, dont il lui confia la nécessité. Comme cette nécessité, je l'annonçais à haute voix et en tout lieu, il s'est trouvé une personne pour me demander quelle somme exacte j'estimais nécessaire. Cette personne est étrangère au Parlement. J'ai refusé de lui offrir.

La Commission d'enquête décide d'entendre MM. Bergery et Réal del Sartre La commission d'enquête s'est réunie hier après-midi, sous la présidence de M. Bonnefoy. Le président fait connaître à la commission qu'il a reçu différents documents, notamment l'état des tués et blessés.

Les premières promesses, je me suis, à la lettre, sentie transportée sur une montagne, d'où mon regard ébloui contemplait les champs de l'avenir comme un panorama radieux.

Notre mutual amour avait balayé toutes les ombres de deuil. Je ne m'étais pas, dans mon âme, que lumière et douceur, que paix et joie.

Et puis ? questionna Gabriel d'Antin pressé d'évoquer le mot de l'épigramme. Et puis, un monde a passé, et un autre, et encore un autre...

J'ai cru, d'abord, que c'étaient des reminiscences inconscientes, et je m'en suis vivement détournée.

Et, pourtant, cela a continué ? interrogea le jeune homme, avec fébrilité. Car il équilibrait que fût son cerveau, et maître qu'il fût de ses nerfs et quel que fût le contrôle qu'il possédait de ses réflexes, il ne restait pas insensible aux impressions d'une femme qu'il ne pouvait être, à la fois, si vaillante et si subtile, ni sceptique devant les intuitions qu'elle lui révélait.

C'est qu'il n'est pas de plus haute école, pour l'affinement psychologique, que la navigation aérienne. Un certain don de divination et de prescience est indispensable à quiconque veut voyager victorieusement à travers les âges, les siècles et les continents, des courants célestes. C'est à l'instinct, mieux que nulle part ailleurs, que l'on est à même de

LE CRIME D'UN VIVROGNE PRES DE POITIERS

Celui-ci tua sa tante et blessa son oncle, chez qui sa femme était venue chercher asile

Un crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

Le nommé René Saunier, âgé de 26 ans, vivait, depuis deux ans, séparé de sa femme, qui par ses mauvais traitements lui faisait subir son mari, avait abandonné le foyer conjugal. Mme Saunier était venue habiter dans le hameau de Bellefontaine.

Le crime a été l'œuvre, dimanche soir, dans le hameau de Bellefontaine, distant de quelques trente kilomètres, d'un jeune agriculteur a tué sa tante et blessé grièvement son oncle dans des circonstances suivantes :

LA FUTURE IMPÉRATRICE D'ANNAM EST ARRIVÉE A HUÉ

Mlle Nguyen Hu Hao, fiancée de l'empereur d'Annam, venant de Saigon, avait quitté Tourane en automobile, accompagnée des membres de sa famille, à midi, le dimanche 2 février. Elle est arrivée à Hué, le 3 février, à 10 heures.

Par les rues pavées le cortège a gagné le palais des Passagers, brillamment décoré, où la jeune fiancée, qui se rendait à Hué, a été accueillie par les représentants de l'empereur et le résident supérieur, des dignitaires du gouvernement annamite et des dames de la haute société. Elle résidera au palais de l'Impératrice pendant son séjour à Hué, date de mariage. Les cérémonies relatives au mariage de la jeune fiancée ont été célébrées à Hué, le 3 février.

Le mouvement ouvrier s'est spontanément et unanimement affirmé pour la défense des libertés publiques ; pour les sacrifier, il resterait à tous les sacrifices.

Fort de la sympathie que lui a manifestée, le 12 février dernier, l'opinion presque unanime de ce pays, il entend rester fidèle à ses engagements et ne permettant à personne, journaux, groupements ou personnalités, de le méler, même indirectement, à des tractations partiales ou à des négociations compromettantes et à des démissions. Son mot d'ordre est avant tout : valence la crise, supprimer le chômage, vivre en travaillant.

Le mouvement ouvrier s'est spontanément et unanimement affirmé pour la défense des libertés publiques ; pour les sacrifier, il resterait à tous les sacrifices.

Fort de la sympathie que lui a manifestée, le 12 février dernier, l'opinion presque unanime de ce pays, il entend rester fidèle à ses engagements et ne permettant à personne, journaux, groupements ou personnalités, de le méler, même indirectement, à des tractations partiales ou à des négociations compromettantes et à des démissions. Son mot d'ordre est avant tout : valence la crise, supprimer le chômage, vivre en travaillant.

Le mouvement ouvrier s'est spontanément et unanimement affirmé pour la défense des libertés publiques ; pour les sacrifier, il resterait à tous les sacrifices.

Fort de la sympathie que lui a manifestée, le 12 février dernier, l'opinion presque unanime de ce pays, il entend rester fidèle à ses engagements et ne permettant à personne, journaux, groupements ou personnalités, de le méler, même indirectement, à des tractations partiales ou à des négociations compromettantes et à des démissions. Son mot d'ordre est avant tout : valence la crise, supprimer le chômage, vivre en travaillant.

Le mouvement ouvrier s'est spontanément et unanimement affirmé pour la défense des libertés publiques ; pour les sacrifier, il resterait à tous les sacrifices.

Fort de la sympathie que lui a manifestée, le 12 février dernier, l'opinion presque unanime de ce pays, il entend rester fidèle à ses engagements et ne permettant à personne, journaux, groupements ou personnalités, de le méler, même indirectement, à des tractations partiales ou à des négociations compromettantes et à des démissions. Son mot d'ordre est avant tout : valence la crise, supprimer le chômage, vivre en travaillant.

Le mouvement ouvrier s'est spontanément et unanimement affirmé pour la défense des libertés publiques ; pour les sacrifier, il resterait à tous les sacrifices.

Fort de la sympathie que lui a manifestée, le 12 février dernier, l'opinion presque unanime de ce pays, il entend rester fidèle à ses engagements et ne permettant à personne, journaux, groupements ou personnalités, de le méler, même indirectement, à des tractations partiales ou à des négociations compromettantes et à des démissions. Son mot d'ordre est avant tout : valence la crise, supprimer le chômage, vivre en travaillant.

LA JEUNE FILLE INCONNUE D'AMIENS EST UNE LILLOISE

Nous avons relaté dans notre numéro de dimanche dernier les circonstances dans lesquelles une jeune fille inconnue se trouvait à Amiens, le 5 mars dernier, sans que l'on pût établir son nom et son adresse.

Nous avons publié la photo de cette jeune fille et c'est grâce à cela qu'elle a pu être retrouvée par sa famille.

En effet, en lisant notre journal, dimanche matin, M. Eugène Delporte, tisseur, demeurant à Lille, reconnaissant dans la photo qui y était insérée celle de sa fille disparue depuis le début du mois.

En toute hâte, le Lillois prit le train pour Amiens et se présenta au commissariat de police du deuxième arrondissement, près de la gare du Nord.